

## L'HYMNE NATIONAL *LA CONGOLAISE* COMME PROJECTION POLITIQUE D'UNE UTOPIE DE 1959 À NOS JOURS

Célestin Désiré Niama  
*Université Marien Ngouabi (Congo)*  
E-mail : [niamacelstin@gmail.com](mailto:niamacelstin@gmail.com)

**Résumé :** Dans tous les pays du monde, l'hymne national est le véritable levier qui prône l'histoire, la paix, l'amour, la fraternité, l'unité nationale et l'identité d'une nation. Il incarne les valeurs républicaines et obstrue la voie à l'intolérance, à la destruction, au tribalisme entre les hommes aux communautés d'appartenance différentes, source de division et destruction. En République du Congo, l'adoption de l'hymne national, *La Congolaise*, par la loi Constitutionnelle n° 10 du 21 novembre 1959 adoptée par l'Assemblée nationale congolaise est née dans un contexte sociopolitique difficile. Son intérêt était de rassembler, de fraterniser et de réconcilier les différentes communautés linguistiques congolaises (ethnies) qui se sont livrés consécutivement bataille, en 1956 et 1959, puis de 1993 à 1994 et enfin en 1997. Ces escalades de violences sont dues aux appétits politiques des dirigeants en marge des lois de la République, faute de maturité, en matière de gouvernance. A cause des guerres à répétitions, force est de souligner que les conséquences en vies humaines sont nombreuses. En effet, des milliers de membres de familles compatriotes ont été endeuillés.

**Mots-clés :** Hymne national, La Congolaise, République, Politique, Unité nationale, Ethnie.

**Abstract:** To sum up, in all the countries of the world, the national anthem is the real lever which advocates history, peace, love, brother hood, national unity and the identity of a nation. It embodies republican values and blocks the way to intolerance, destruction tribalism between men, communities of different belonging, a source of division and destruction. In the Republic of Congo, the adoption of the national anthem, the Congolese by constitutional law n° 10 of 21 November 1959 adopted by the Congolese national assembly was born in a difficult socio-political context. Its interest was to bring together, to fraternize and to reconcile the various Congolese linguistic communities (ethnic groups) witch fought consecutively, in 1956 and 1959, them in 1993 and finally in 1997. These escalations of violence are due to the political appetites of the leaders outside the laws of the Republic, for lack of maturity, in terms of governance. Because of the repeated wars, it must be emphasized that the consequences in human lives

are numerous. Indeed, thousands of member's compatriot families have been bereaved.

*Keywords:* national anthem, The Congolese, Politics, National Union, Ethnicity, tribalism.

### Introduction

1958 est une année historique en République du Congo. En regardant de plus près, le pays semble être un espace fait de bric et de broc, c'est-à-dire un assemblage par le hasard de la colonisation et du colonisateur, une diversité de communautés morales appelées ethnies sans lien de proximité culturelle pour beaucoup d'entre elles. Avant d'aborder notre champ de réflexion, nous allons définir ce que l'on entend par utopie. L'utopie qui se trouve au centre de notre hymne, *La Congolaise*, peut-être positive ou négative. Particulièrement utilisé par Thomas More, utopie est un mot grec signifiant ce qui n'existe nulle part, en aucun lieu. Comme nous venons de le dire, il y a des utopies positives et des utopies négatives. L'utopie est positive lorsqu'elle désigne ce qui n'existe pas encore, mais pourrait exister, un jour. L'utopie dite négative, quant à elle, désigne ce qui n'existe pas encore, qui n'existera jamais, quels qu'en soient les efforts déployés. C'est une illusion, et il vaudrait mieux y renoncer. En revanche, l'utopie positive est un but à la réalisation duquel on peut travailler avec un peu d'imagination de bonne volonté et de courage pour se remettre en cause. L'élaboration d'un hymne national montrant l'intérêt et les avantages de l'unité nationale serait le moyen pédagogique de formation de la conscience collective par quoi se définit une nation. *La Congolaise* apparaît alors comme une belle utopie qui valait bien la peine d'être réalisée ensemble. En quoi *La Congolaise*, chant patriotique des Congolais, est-elle une véritable utopie ? Cette problématique conduit notre champ de réflexion à comprendre profondément le mécanisme et la philosophie que véhicule l'hymne national, *La Congolaise*, véritable identité de la République du Congo, au plan national et international. Pour accomplir ce travail, nous avons utilisé une littérature qui a trait aux ouvrages retraçant la vie politique du Congo-Brazzaville, y compris des archives de la Semaine Africaine, hebdomadaire catholique, sans oublier les questions orales. Cette analyse s'articule autour de deux parties consacrées à la rédaction de ce travail. La première présente le contexte du processus historique dans lequel l'hymne national, *La Congolaise*, a été adoptée. La deuxième analyse l'idéal étatique et philosophique envisagé par l'hymne national *La Congolaise*.

### **1. Le contexte historique de l'adoption de l'hymne national, *La Congolaise***

L'histoire de l'adoption de l'hymne national *La Congolaise*, commence nettement avec l'avènement de la Loi-cadre du 23 juin 1956 ou Loi dite Gaston Defferre adoptée par le Parlement français. Celle-ci va changer la donne politique dans les colonies de l'Afrique Equatoriale Française (AEF). En effet, elle prévoit, pour l'épanouissement des Noirs de la contrée, la généralisation du suffrage universel, ainsi que du collège unique, l'instauration de l'élection des Assemblées locales et de Conseils de gouvernement dans chacun de ces territoires. Mais, il importe de dire que l'adoption de la Loi-cadre n'était autre que le balisement du chemin des peuples d'Afrique noire vers les Indépendances, source de liberté et de souveraineté. Pour Denise Bouche, cette loi marque une étape importante dans l'évolution des rapports de la France avec les territoires d'outre-mer (D. Bouche, 1991.p. 38). La Loi- cadre établit de manière durable le suffrage universel de l'égalité des deux genres humains et instaurer le collège unique pour tous les scrutins.

Au Moyen-Congo, les acteurs politiques indigènes sont en ébullition, création des partis politiques par ici (naissance de l'Union Démocratique pour la Défense des Intérêts Africains, en sigle UDDIA, parti politique de l'abbé Fulbert Youlou, le 27 mai 1956) et les précipitations des alliances politiques entre l'UDDIA et la SFIO (Section Française Internationale Ouvrière qui deviendra plus tard le Mouvement Socialiste Africain, en sigle MSA de Jacques Bonaparte Opangault). Donc, la Loi-cadre va précipiter les acteurs politiques du Moyen-Congo à vouloir gagner les élections politiques, d'où la victoire du parti de Fulbert Youlou aux Municipales du 18 novembre 1956, contre celui du MSA (E. Orale, n°1 2021). Cette victoire ne désarme point son adversaire politique, Jacques Opangault, en revanche, va obtenir la victoire, aux Assemblées territoriales du 31 mars 1957, qui donneront les résultats suivants : MSA : 23 conseillers ; UDDEIA : 22 conseillers. Jacques Opangault deviendra automatiquement le Vice-président du Conseil du Gouvernement dont la métropole française gardera la Gouvernance générale. Le 6 juin 1957, Jacques Opangault forme un premier gouvernement d'union dit de la Loi-cadre, dans lequel Fulbert Youlou va occuper la deuxième place.

Un conflit larvé prend naissance entre les deux hommes politiques les plus influents du Moyen-Congo, lequel ouvre la parenthèse à une félonie où le MSA verra sa majorité basculée au camp de l'UDDIA. Le Conseiller du MSA, Georges Yambot, plongera le Moyen-Congo dans ce que l'on peut

appeler la deuxième guerre civile du multipartisme qui engendrera plusieurs morts et destruction de plusieurs biens matériels.

Ayant la majorité désormais au Conseil, Youlou exige la démission de Jacques Opangault, qui à son tour demande la démission du transfuge Georges Yambot. S'ensuivent les menaces dans le territoire du Moyen-Congo. Mais, n'oublions pas que le changement politique en France du 13 mai 1958, est le moment propice et idéal qui déclenche l'évolution d'où surgit l'Etat Congolais. Cette révolution effacera la IV<sup>ème</sup> République française et portera le Généreux Général de Gaulle au pouvoir.

Le retour du Général de Gaulle aux arcanes du pouvoir, en France, est un vent d'espoir pour les Africains qui demandent l'indépendance immédiate ou à terme. D'où le discours du 13 juillet 1958, qu'il adresse aux peuples d'outre-mer, où, il leur propose la création d'une vaste et libre communauté (G. J. Kouvidila, 2000. P. 34). Mais cette idée qui illustre la communauté ne fait pas l'assentiment de tous les Etats africains, malgré le référendum du 28 septembre 1958 dans les colonies françaises d'Afrique, où le oui l'emporte à 90%. Ce référendum promulgue la nouvelle Constitution du 4 octobre de la même année et l'ordonnance du 6 octobre de la même année promulgue l'adoption du statut politique que les territoires français africains doivent choisir dans un délai de quatre mois, à compter de sa date de promulgation (E. Orale, n°1 du mardi 16 mars 2021).

Au Moyen-Congo, les Conseillers de l'Assemblée doivent se réunir pour choisir leur statut dans le cadre de la communauté<sup>1</sup> qui s'ouvre à Pointe-Noire (ancienne capitale politique, future capitale économique), malgré les tensions qui avivent les deux camps politiques : UDDIA et MSA.

Au cours de cette audience parlementaire, en dehors des affaires liées à la communauté, les Conseillers des deux formations politiques votent à l'unanimité la proclamation de la République du Congo, le 28 novembre 1958. Ils viennent de porter leur choix à la troisième option proposée par la métropole française. La délibération n°112-58 du 28 novembre 1958 fait du Moyen-Congo un pays membre de la communauté et crée la République du Congo.

Le semblant du consensus s'arrête à la délibération 112-58 (E. Orale, n°2, 2021). Toutes les décisions suivantes prises par le Parlement n'intéressent guère le camp adverse. Youlou devient Premier ministre, chef du gouvernement provisoire. Les Conseillers du MSA n'apprécient pas le choix du transfert du Parlement congolais de Pointe-Noire à Brazzaville.

---

<sup>1</sup>. Il importe de savoir que le Parlement du Moyen-Congo, au cours de cette session, avait choisi, à l'image des autres colonies, la Constitution française du 4 octobre 1958 (Cf. La Semaine Africaine, numéro spécial du 15 août 1983).

Tout ceci suscite la rancœur des solidarités traditionnelles entre les Mbochi et les Lari. Peu importe les nouvelles lois votées, le pays sombrera dans une guerre civile sanglante, puis la réconciliation nationale, où les deux acteurs politiques, Youlou et Opangault, vont se retrouver pour privilégier et cimenter les valeurs de paix.

Cette atmosphère va susciter l'inquiétude de l'abbé Louis Badila, qui, par la suite, publiera un article dans les colonnes de *La Semaine Africaine*, hebdomadaire catholique, intitulé « On ne sait pas où l'on va ! ». Il écrit :

Le Congo d'aujourd'hui, on le voulait démocratique. On le voulait établi sur les bases de l'égalité, de la liberté et de la fraternité. On le voulait enraciné dans les principes sociaux les plus impératifs, la justice, le respect de chaque personne, de la vie de chaque citoyen (L. Badila, 1960, p. 1.)

Plus loin :

Mais en réalité, toutes ces belles théories échafaudées pour que tout aille bien, très bien, tous ces plans et ces programmes élaborés dans le débit de l'euphorie, tous ces meetings qui se répétaient à une cadence ahurissante et d'où l'on espérait escompter des résultats heureux, s'avèrent comme autant de frein de l'établissement de la véritable démocratie, celle, belle et humaine, qui avait conçu l'adhésion des Mbochis, des Batékés, des Balaris, des Bavis, des Sangha-sangha..., l'adhésion de tous les Congolais. La réalité qui ne répond à l'attente de tous est décevante (L. Badila, Ibid).

Le 27 juin 1959, Youlou forme un nouveau gouvernement qui intéresse les opposants, puis initie une loi de l'armistice de violences politiques adoptée par le Parlement, trois jours plus tard, le 30 juin de la même année. Cette atmosphère de paix fera que Fulbert Youlou, à l'unanimité des deux partis politiques, soit élu Président de la République du Congo par le Parlement, donc, de façon indirecte, le 21 novembre 1959. Au cours de la même séance, l'Assemblée nationale avait adopté *La Congolaise*, comme hymne national. Mais il importe, pour le besoin de l'histoire, de dire que l'hymne national *La Congolaise*, en pleine compétition avec un autre chant appelé *Allons Congo* (l'hymne concourant, battu par *La Congolaise*, au cours d'un vote secret à l'Assemblée Nationale par 9 voix contre 44), était l'œuvre de deux Européens : Jo Noves et Stéphane May. *La Congolaise* devient ainsi un chant patriotique qui incarne l'union de tous les fils de la République du Congo. Adopté par la loi constitutionnelle n° 10 du 21 novembre 1959, date à laquelle, l'abbé Fulbert Youlou est élu Président de la République du Congo.

Le refrain de cet hymne national intègre la devise qui s'articule autour de l'*Unité, le Travail et le Progrès*. Il a quatre strophes dont une constitue un refrain. Cet hymne était composé sur la musique de messieurs

Joseph Spadilière et Jean Royer et les paroles de Jacques Tondra et Georges Kimbangu.

La particularité de *La Congolaise*, c'est qu'elle suscite une communion des hommes vers des actions communes pour un développement durable. Son objectif, à cette époque, a permis de tourner la page sombre de son histoire à cause des guerres civiles qu'a connues le Congo. L'hymne national a une importance capitale, dans la vie des hommes. C'est pourquoi Bienvenu Boudimbou parle de l'importance de l'hymne national de façon élégante :

L'hymne national a un statut noble car il connote à la fois les idées d'indépendances, de souveraineté, d'unité, de combat perpétuel de la liberté des peuples qui l'adoptent comme symbole et le chantent à l'unisson en des circonstances solennelles. (B. Boudimbou : 2015, p.165).

La naissance de *La Congolaise* n'est pas un fait de hasard. Sa présence fut, pour les optimistes, un éveil de conscience dans l'esprit des hommes politiques congolais. Elle leur a permis d'intérioriser le refrain de ses paroles, combien moralisantes et constructives, pour l'avenir de la République du Congo, afin d'éviter les déviations qui l'ont conduite à des guerres civiles meurtrières. *La Congolaise* a été conçue pour mettre fin aux différends entre les différentes communautés morales.

La réalité politique de cette époque n'a pas sauvé la vie des citoyens. Elle les a plutôt appauvris mentalement. Ces deux grandes guerres civiles (1956-1959) n'ont épargné aucune vie (humaine ou animale) et les dégâts matériels sont énormes (maisons, voitures, meubles... ont été incendiés). Finalement, les Congolais ne pouvaient plus vivre dans la diversité, dans l'unité et dans la paix. Parce que le tribalisme ou l'ethnocentrisme fut un catalyseur de la société congolaise. L'union nationale était devenue une imagination, un rêve lointain.

L'hymne traduit la manière dont les ressortissants<sup>2</sup> d'un même État se présentent à eux-mêmes et au reste du monde. Il est un chant qui conscientise les âmes d'un peuple et met fin à l'obscurantisme du passé pour apporter de la manière de vivre au sein d'une République.

Sur le plan sémiologique, l'hymne représente un signe, il participe de la construction et de l'expression au mythe de l'État moderne. Sa dimension symbolique et référentielle est incontestable (B. Boudimbou, 2015, p. 165). Mais la plupart des Congolais ne l'ont pas compris.

## **2. L'idéale étatique et philosophique de La Congolaise**

---

<sup>2</sup> Pour renchérir les propos de Bienvenu Boudimbou, l'amiral Lipiansky pense que : « c'est dans ce discours que le groupe trouve une formulation de son unité et une image de son identité, par différenciation avec d'autre groupe ».

Les Congolais, après les indépendances, ont connu deux chants patriotiques appelés hymnes nationaux : L'un *La Congolaise* et l'autre *Les Trois Glorieuses*. Le premier, qui est aussi l'actuel, nous fut imposé, doublement, par l'histoire. À l'indépendance, lorsque le colonisateur décida de nous vêtir de tous les parements d'une République naissante, nous ne savions pas ce qui fut écrit pour nous. Nous ne devions même pas nous déterminer sur l'air à entonner. Nous avons reçu du prêt-à-chanter, nous le chantons. Notre hymne national aurait pu être une complainte de chasseurs ou de marins, personne n'y aurait trouvé à redire.

L'hymne national que nous avons chanté dans les années dites révolutionnaires (1969-1991) était une série de lignes d'exaltation décrivant une « *patrie courageuse* », des « *journées glorieuses* » etc. (E. Orale, n° 2 du samedi 20 mars 2021). Nous chantions pour faire bien. Mais si l'on y regarde de plus près, cet hymne-là, comparé à cet hymne-ci, avait peut-être un peu plus d'instinct de réalisme. Les événements qui y étaient contés, certes, nous les avons exagérés mais vécus.

Mais quelles que soient l'époque et les motivations idéologiques, un hymne national est d'abord un instrument de ralliement et d'exaltation de la fibre patriotique, de la conscience d'un peuple uni autour de son destin. À l'indépendance, en 1960, nous l'espérions. Au sortir de la Conférence nationale souveraine de 1991, nous nous vengions d'une partie de l'histoire marxisme-léninisme subie. Sommes-nous devenus plus Congolais pour autant ? Plus Patriotiques ?

Nous nous sommes fait des guerres d'une rare sauvagerie, de quel côté rangions-nous le drapeau, l'hymne national, les armoiries de la République ? Nous ont-ils seulement empêchés d'éventrer les édifices publics, les mouvements nationaux ou les édifices mémoriels (comme la basilique Sainte-Anne ou le Chemin de Fer Congo-Océan) ? Quel congolais s'arrête volontairement de marcher en écoutant l'hymne national aujourd'hui, en dépit des incitations au civisme du gouvernement ? L'hymne doit réunir, rallier, inciter au respect de la Nation et à sa consolidation.

La philosophie de *La Congolaise* est la manifestation d'un civisme sain qui est la reconnaissance de la citoyenneté à tous ses compatriotes. Est véritablement patriote, celui qui refuse d'être partisan pour être nationaliste, celui qui veut vivre ensemble avec tous ses concitoyens par-dessus les divergences particulières. Est patriote, celui qui accepte le dialogue, qui reconnaît lucidement les différences d'opinions et travaille avec toute son intelligence et son ingéniosité à établir des terrains d'accord. *La Congolaise*, dans sa philosophie nous enseigne aussi que l'unité est comme la condition de la vie et du développement de la plante. Elle vient de

l'intime rapport de chaque branche, de chaque famille, de chaque élément de l'écorce avec la sève et les racines. Ce qui signifie qu'il y a entente entre la feuille qui naît sur la branche la plus élevée et la racine la plus profonde.

Nous savons que les crises de civisme sont avant tout d'ordre moral. Ses origines sont à rechercher dans l'égoïsme attaché au bonheur individuel, avant celui de l'ensemble. Les pères de la nation Congolaise, à travers l'hymne national *La Congolaise* avaient pris la décision, convaincus de la nécessité pour ce pays, d'unir tous les enfants sans distinction de parti, d'origine ou d'ethnie. Ils eurent tous, pour la République, l'amour de la liberté, la fierté nationale, la volonté de construire un Congo qui soit un modèle d'Etat africain pour que de tels sentiments effacent les divergences ou les oppositions suscitées autrefois par des mobiles infiniment moins nobles et aujourd'hui dépassés.

Nous pouvons l'affirmer, sans contrainte, que l'adoption de la loi relative à l'hymne national *La Congolaise*, peut-être considérée, sans fausse note, comme le tout premier acte politique majeur de la réconciliation nationale du Congo. Ce qui n'a pas été le cas sur le plan de la réalité.

Le tout est une question de définition. Repérons donc les mots, les phrases ou les vers qui sont porteurs d'utopie positive ou négative dans *La Congolaise*.

### **La Congolaise**

En ce jour le soleil se lève  
Et notre Congo respire,  
Une longue nuit s'achève,  
Un grand bonheur a surgi,  
Chantons tous avec ivresse,  
Le chant de la liberté.

### **Refrain**

Congolais debout fièrement partout,  
Proclamons l'union de notre nation,  
Oublions ce qui nous divise,  
Soyons plus unis que jamais.  
Vivons pour notre devise  
Unité-Travail-Progrès (2 fois)  
Des forêts jusqu'à la savane,  
Des savanes jusqu'à la mer,  
Un seul peuple, une seule âme,  
Un seul cœur ardent et fier,  
Luttons tous tant que nous sommes,  
Pour notre vieux pays noir.



Et s'il faut mourir en somme,  
Qu'importe puisque nos enfants,  
Partout, pourront dire comme,  
On triomphe en combattant,  
Et dans le moindre village,  
Chantons sous nos trois couleurs.

**Une longue nuit s'achève** : elle ne s'achève point. On s'y enfonce au contraire davantage, au regard de la gabegie, du tribalisme qui endorment le Congo, de l'inaptitude à s'arrimer aux règles démocratiques, de nos instincts de faussaires, au refus à ce qui semble noble, de nous laisser conduire par la raison et même seulement au bon sens.

**Un grand bonheur a surgi** : c'est un rêve. Il s'est levé la possibilité de réalisation d'un bonheur pour un grand nombre, mais ce rêve tourne en utopie, vu l'inconscience des dirigeants, leur manque de souci pour le bien public.

**Chantons tous avec ivresse** : si on chante avec ivresse, c'est qu'on n'a pas pris véritablement conscience de la gravité de la situation. La colonisation n'avait pas fait grand-chose, en faveur de la population. Donc, l'héritage qu'elle laissait n'était pas facile à assumer sans au préalable une solide réflexion. En chantant avec ivresse, cela signifie, qu'on est bien naïf. Ce qui se justifie par la pratique au quotidien des antivaleurs, durant le temps des indépendances : pillages systématiques et récurrents des ressources de la nation par nos propres dirigeantes.

**Le chant de la liberté** : Oui. Seulement, si on s'est affranchi du joug colonial, on a du mal à se libérer de nos instincts sauvages qui sont l'obstacle de taille à la construction de la nation qui veut dire faire montre de volonté patriotique dans la gestion et le partage des richesses de la nation.

**Proclamons l'union de notre nation** : c'est une utopie, mais positive, réalisable avec la bonne volonté. La difficulté est que les dirigeants n'ont jamais pratiquement pris à cœur le problème fondamental du tribalisme.

**Oublions ce qui nous divise, soyons plus unis que jamais**, est justement ce que veut la nation congolaise. C'est juste qu'il faille vraiment oublier nos cartels identitaires qui ont conduit le Congo à des pertes de vies humaines dues à des guerres fratricides. Grosse utopie, mais parfaitement réalisable, avec beaucoup de bonne volonté, ce qui n'est pas tellement une vertu des patriotes congolais indépendants. Parce qu'ils ne sont pas formés pour affronter les démons de la division ethnique, dissuader leurs dirigeants de leurs instincts tribaux.

**Unité-Travail-Progrès** : c'est la même utopie qui se poursuit ici, car l'application de ces notions dépend du sursaut patriotique que l'on considère subjectivement différent. Si nous parvenons à surmonter l'idéologie de l'ethnie qui considère l'autre comme une souillure sur la base de sa culture, nous pourrions accéder à l'unité.

Côme Manckassa, dans ses analyses profondes, dit :

Un pays se construit tant par le cœur que par l'intelligence, par l'intérêt commun que par l'intérêt légitime de chacun, par la générosité que par la considération de chacun, de tous [...]. Que peut-on gagner à créer des frustrations injustifiées, des blessures évitables, des motifs des rancunes là où il s'agit de créer plutôt des motifs d'espérance et de réconciliation ? (La S. Africaine : 1964, p. 5).

Les Congolais doivent s'unir, s'aimer. Le mythe de Ngounou ne nous interpelle-t-il pas que nous sommes tous les enfants issus des entrailles d'une même mère ? Donc les Kongo, les Lari, les Ngala, les Mbochi, les Bembé, les kouyou... Parlent tous des langues sœurs et ils ont beaucoup de choses en commun : *oublions ce qui nous divise*, dit l'hymne national *La Congolaise*. Y compris aussi le besoin de prospérités de leur patrie commune le Congo, pour des bienfaits de la paix et de la bonne entente (La S. Africaine : 1953, p.5).

Ce qui veut dire que, pour construire la patrie congolaise, impérativement, il faudrait que les Congolaises et les Congolais qui se sont mis en replis identitaires se surpassent et se désintéressent du tribalisme, du solipsisme instrumentalisés et exacerbés par une élite congolaise prédatrice, en panne de projets et en mal de positionnement politique. Par exemple, c'est plus l'absence d'une probité politique que l'ethnie, en elle-même, qui fut à l'origine des dégénérescences des processus démocratiques en Afrique noire (E. Amouzou : 2013, p. 127).

**Soyons plus unis que jamais**, comme nous l'avons dit plus haut, c'est un verdict que l'union ou l'unité ne doit pas être une éternelle utopie. Unité-Travail-Progrès, devise de la République du Congo, interpelle le sentiment national et patriotique congolais. Cette devise invite à l'amour du prochain pour obstruer la voix au tribalisme, au régionalisme, au népotisme et au sectarisme, autrement dit, au désordre.

Parce que le tribalisme, en République du Congo, nous le disons sans gêne, est l'un des facteurs, sinon, le fléau qui retarde la réalisation de l'unité nationale, sans laquelle l'État ne serait qu'un sépulcre blanchi. Le tribalisme a déjà fait trop parler de lui. Il faut donc que le peuple congolais soit un champ de bataille, d'où l'unité nationale doit sortir, sans préalable.

L'artiste musicien, Jacques Loubélo, l'a illustré dans l'une de ses chansons : Congo ! Notre grand pays, embellissons-le, Congo ! Aïmons-nous ! Entendons-nous. Soutenons-nous fortement afin d'embellir le Congo<sup>3</sup> !

Embellir la patrie congolaise afin de la conduire vers le processus du développement ne peut se faire que dans l'amour et le travail, éléments moteurs pour le progrès d'un État ou d'une nation. Le travail constitue une ouverture qui permet à un peuple de s'identifier intellectuellement, économiquement, culturellement et politiquement. Ce sont là les clés de l'émergence ! L'émergence qui est un accroissement, une évolution qui élève un Etat à un niveau honorable, véritable visibilité pour le progrès d'un pays. Cela demande une cohérence interne entre citoyens d'un État, véritable levier du changement et une politique d'équité. Claver Boundja, sur cet aspect, dit :

Certes, le pouvoir politique se construit sur la conciliation de deux manières différentes d'entendre la loi, à savoir celle qui voit en elle l'œuvre de la raison et celle qui la tient pour expression de la volonté du peuple. Mais, au fond, si la volonté du peuple est considérée comme source des normes qui régissent la vie en société, c'est parce que chaque citoyen, qui participe à la vie de la cité, est considéré comme un être rationnel, car la volonté générale ne peut formuler qu'un impératif rationnel (C. Boundja : 2019, p. 181-182).

Plus loin :

De la sorte, elle ne doit pas errer, en suivant les exigences d'une majorité impulsive ou trompée par les divisions liées à la quête des intérêts égoïstes. Lorsque les hommes mettent en commun leurs aspirations de citoyens, dégagés de tout intérêt particulier en vue de promouvoir la vie de la cité, alors apparaît la volonté générale. La volonté générale est l'élargissement des volontés particulières à la sphère générale, c'est-à-dire à la participation sociale et politique, aux activités d'intérêt commun (C. Boundja, Ibid.).

Si nous aimons la patrie congolaise, terre de nos ancêtres, la promouvoir sans difficulté pour une prospérité meilleure, une seule chose reste à faire : nous entendre, trouver un compromis. Ce ne sera pas une honte que de réviser sa position, bien au contraire, ce serait une marque de grandeur d'esprit pour la République du Congo.

*La Congolaise* devrait être au-dessus de toute chose, parce qu'elle constitue l'incarnation du bien et de la vertu. Les hommes politiques congolais, même les indociles doivent bien appréhender le message véhiculé

---

<sup>3</sup>. Jacques Loubélo, artiste musicien congolais qui, par ses chefs-d'œuvre, a consacré son énergie pour la consolidation de la paix et de l'unité nationale entre les filles et fils du Congo.

par l'hymne national, *La Congolaise*. Pourtant, cet hymne nous rappelle les douleurs coloniales et les conflits ethniques pratiqués par les Congolais. Il faut donc un sursaut d'orgueil des Congolais, non dans le vivre-ensemble, mais plutôt dans l'unité nationale.

L'histoire n'a pas été tendre avec le Congo. Les divisions n'ont pas manqué, le chemin vers le bien-être a été parsemé d'embûches. La vie sociale n'a pas toujours été apaisée : luttes idéologiques et géographiques, conflits d'intérêts, conflits armés, lutte pour et autour du pouvoir.

Malgré les hauts et les bas, du 25 février au 10 juin 1991, les Congolais décidèrent d'enterrer la hache de guerre et de s'asseoir autour d'une table pour dire à haute voix : Le Congo d'abord ! C'est la fameuse Conférence Nationale Souveraine, le début du processus démocratique, le passage du monopartisme de fait au multipartisme de juré. Les élections de 1992 signaient l'entrée du Congo dans la démocratie. Peut-on parler de la paix et des libertés retrouvées ? Et pourtant les années 1993-1994 et 1997, voire 1998 ont révélé au grand jour que le Congo avait encore du chemin à faire : la première guerre déclenchée en 1993, qui a opposé les milices de Lissouba à celles de son principal adversaire Kolélas, aurait fait 2000 morts, tandis que celle de 1997, entre Pascal Lissouba et Denis Sassou Nguesso, aurait provoqué la mort d'au moins 4000 personnes, mais ce chiffre pourrait se situer au-delà de 5000 (A. M'packa : 2019, p.155). Les massacres perpétrés, au nom de la vertu de la démocratie, aseptisent le crime contre la société dont on sait pourtant qu'elle ne se relèvera pas de sitôt (P. Yengo : 2009, p. 22).

Depuis la fin de la guerre de 1997, une ère nouvelle de paix souffle sur le pays, mais une paix encore fragile, car la réparation des édifices d'après-guerre n'est pas allée de pair avec la réconciliation des cœurs. Comment préserver un tel acquis ? Il est impérieux aujourd'hui d'aller au-delà du sectarisme et du mutualisme, pour la question de l'unité nationale, pour apprendre à parler Congo, à penser Congo, à travailler pour consolider la paix et le bien-être au Congo.

Nous savons par expérience là où le repli identitaire nous conduit. Combien de guerres inutiles et que l'on pouvait bien éviter dans ce pays ? La paix aujourd'hui, acquise au prix de bien de sacrifices est à préserver. D'où la nécessité de poser à nouveaux frais la question de l'unité nationale. Et s'il faut continuer à penser tribu, ressortissant de... qu'en sera-t-il des enfants issus de mariages mixtes ? Où allons-nous les classer, dans la tribu de papa ou dans celle de la maman ?

À ce sujet, Giscard Kevin Dessinga, pense que :

Il est temps d'aller à la reconquête de l'unité nationale. Par où commencer ? S'il faut penser ou agir Nord et Sud, où allons-nous mettre ceux de l'Est, et de l'Ouest ? Il faut commencer par les valeurs de notre hymne national dont la devise est : Unité-Travail-Progrès (G.K.Dessinga : 2018, p. 67).

L'unité, une société en paix n'est possible que si on le veut et on le désire, en réalité et en vérité. Cela n'est possible que si chacun accepte le dialogue avec l'autre et reste à ses engagements. Cela n'est valable que si l'on a le courage de s'engager sur la route d'une véritable psychanalyse sociale : entrer en dialogue avec sa propre histoire et celle du peuple, diagnostiquer le moment de la blessure, l'origine des conflits. Cela n'est possible que si chacun se fait violence pour faire triompher le sentiment tribal, la rationalité nationale.

Combien de temps nous faudra-t-il ? Le plus long voyage commence par le premier pas et le vélo ne tient debout qu'en pédalant. Nous avons connu une courte Conférence Nationale et une transition rapide. Au terme, la guerre du 5 juin 1997 a fait sauter tous les acquis de la Conférence. Comme disait le roi Beaudoin, à propos du Congo-Belge, pas de précipitations inconsidérées, pas de lenteurs inutiles.

Penser bâtir l'unité immédiatement serait un leurre, car les blessures intérieures ont besoin du temps pour se cicatrifier et les victimes du système ont besoin de voir des réalisations pour croire à la bonne volonté de ceux qui devraient garantir l'unité et la paix sociale. Le chemin vers l'unité commence dans le cœur.

### Conclusion

L'hymne national *La Congolaise* est un chant patriotique qui permet aux Congolais, à travers son fond et sa forme, de comprendre que le sujet pendant n'est pas une seule réalité existant, c'est-à-dire la pratique du solipsisme qui nie l'existence du monde extérieur, autrement dit, ne pas reconnaître l'autre, ne pas reconnaître une communauté linguistique donnée, une autre ethnie que la sienne propre. Cela est une erreur. Car l'évangile prêché par l'hymne national, c'est de recourir à la bonne gestion de l'unité nationale. S'aimer les uns les autres, aimer l'autre qui n'est pas de la même appartenance ethnique que vous, bien que les ethnies se communiquent mal, l'unité nationale décrite dans l'hymne, *La Congolaise*, devrait être au-dessus de toute chose, parce qu'elle constitue l'incarnation du bien et de la vertu. Les hommes politiques congolais, même les indociles doivent bien appréhender le message véhiculé par l'hymne national, *La Congolaise*. Pourtant, cet hymne nous rappelle les douleurs du passé. Il faut

un sursaut d'orgueil des Congolais, non dans le vivre-ensemble mais plutôt dans l'unité nationale.

---

### Références bibliographiques

- AMOUZOU Essé, 2013, *La démocratie à l'épreuve du régionalisme en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan.
- BOUCHE Denise, 1991, *Histoire de la colonisation française. Flux et reflux (1815-1962)*, Paris, Fayard.
- BOUDIMBOU Bienvenu, « 2015, Regard critique sur les hymnes nationaux des pays d'Afriques Noirs francophones », in *Festival Panafricain de Musique (FESPAM)*, Editions Hemar, Brazzaville, Congo, p. 165.
- BOUNDJA Claver, 2019, *Bantucratie. La Théorie politique pour le temps qui vient*, Paris, L'Harmattan.
- DESSINGA Giscard Kevin, 2018, *J'enseigne, mais comprennent-ils ? Repenser la manière d'enseigner en Afrique*, Paris, France, Mon petit Éditeur.
- Enquête Orale, n°1 du mardi 16 mars 2021 à Brazzaville.
- Enquête Orale, n° 2 du samedi 20 mars 2021 à Brazzaville
- KOUVIBIDILA Jonas-Gaston, 2000, *Histoire du Multipartisme au Congo-Brazzaville (1940-1991). La marche à rebours*, Paris, L'Harmattan.
- La Semaine Africaine, n° 611 du dimanche 17 mai 1964, p. 5.
- La Semaine Africaine, n° 620. Du dimanche 03 juillet 1964, p. 5.
- La Semaine Africaine, n° 342 du dimanche 22 mars 1955, p.5.
- M'PACKA Albert, 2019, *Congo-Brazzaville, une pseudo-démocratie en perdition. Vers la fin des illusions ?* Paris, L'Harmattan.
- YENGO Patrice, 2009, *Le venin dans l'encrier. Les conflits du Congo-Brazzaville au miroir de l'écrit*, Paris, Éditions Paaris.

